

Département de Meurthe et Moselle  
Arrondissement de Briey

**Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères  
du Secteur de Briey, Vallée de l'Orne et Jarnisy – 29 rue Gustave Eiffel 54800 JARNY**

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU 6 OCTOBRE 2016 à 18h30**

### **Etaient présent(e)s :**

Mmes MANGEL, TOURNEUR, MOCCI, DESENCLOS,  
Mrs DANTE, SONNET, DEFER, DIETSCH, BOURET, FRANTZ, BONASSO, FERRARELLI, BRUNETTI, HYPOLITE,  
GRIVEL, BACCHETTI, BESSEJERARI, LAFOND, METZINGER, MORETTE, JODEL, JACOB, COLLIN, HIRSCH,  
ANTCZAK, DIDIER, LEWANDOWSKI, FIUMANA, PETITJEAN, GRIMALDI, SCHWARTZ, CESARONI

### **Etaient représenté(e)s par un suppléant :**

M. VACCANI était représenté par Mme DE SOUZA  
M. BAUDET était représenté par Mme WEINS  
M. ZIMMERMANN était représenté par M. MAGNOLINI

### **Etaient représenté(e)s par un pouvoir :**

M. LINTZ a donné pouvoir à M. METZINGER  
M. CARDAIRE a donné pouvoir à M. MORETTE  
M. BECQUER a donné pouvoir à M. COLLIN  
M. BEAULATON a donné pouvoir à Mme MOCCI  
M. SANTORO a donné pouvoir à M. HIRSCH

### **Etaient excusés (ées) :**

Mmes BOURGASSER, MULLER, KOCKEISEN,  
Mrs L'HERBEIL, MARTIN, NOCCHI,

### **Etaient absents (es) :**

Mmes BOSSI, LOESEL, NOLL, MARTEL, ZATTARIN,  
Mrs FALQUERHO, SCHMITT, ZAMPETTI, BOUAFFAD, GRUNDHEBER, COLIN, ABERKANE, KEFF, SILVESTRIN,  
DURAND, JEAN PHILIPPE, LAMORLETTE, NEZ, BRECK, CARLI

Président de séance : M. Alain FRANTZ

Le Président propose de commencer par la présentation du programme local de prévention des déchets présenté par Magalie KLEIN, chargée du pôle prévention au syndicat.

Cette présentation est jointe au présent compte rendu.

Pour Benoît BACCHETTI, Vice-Président en charge de la communication et prévention des déchets au SIRTOM, il est important que les élus relaient l'information au sein de leur commune. La prévention a un triple enjeu :

- **La défense environnementale.**
- **Le lien social** par la création d'emplois.  
Pour exemples :
  - L'association PATCH qui emploie des personnes en contrat d'insertion. Ces agents récupèrent dans nos déchèteries des objets auxquels ils redonnent une seconde vie. Ces objets sont ensuite revendus à petits prix.
  - L'utilisation de couches lavables dans des crèches qui seront ensuite lavées dans des blanchisseries
  - ...
- **L'aspect financier.**  
La formation en aval sur le tri, l'utilisation de produits recyclables visent à réduire le traitement des déchets par enfouissement et par voie de conséquence permettent la maîtrise des coûts.

Le Président ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs et excusés. Il met aux voix l'approbation du dernier compte rendu et obtient l'unanimité.

Mme TOURNEUR est désignée secrétaire de séance.

## **1/ EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES AU TITRE DE L'ANNEE 2017**

Le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur les exonérations à accorder à différentes sociétés ne bénéficiant pas du service du SIRTOM de collecte des déchets. Ces professionnels ont choisi de se rapprocher de prestataires de service dans ce domaine.

Il ajoute que l'exonération est pratiquée au titre de l'année 2017, contrat à l'appui.

Le Président tient à la disposition des délégués présents la liste nominative des sociétés sollicitant l'exonération de la TEOM.

Le Président soumet à l'assemblée cette proposition qui est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

## **2/ CONTRAT CADRE D'ACTION MUTUALISE ET MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE**

Le Président informe le comité que le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle mutualise le risque employeur depuis plus de 20 ans, la prévoyance depuis 2012 et la mutuelle santé des agents territoriaux depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le centre de gestion envisage aujourd'hui de proposer aux employeurs et aux agents territoriaux un nouveau levier de mutualisation : **L'ACTION SOCIALE.**

Il s'agit de négocier un contrat cadre départemental qui vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles.

Ces prestations d'action sociale peuvent concerner tous les agents, à différents moments de la vie professionnelle et personnelle :

- naissance, adoption, médaille, mariage, départ à la retraite...
- handicap, aide familiale/ménagère, plan épargne chèques vacances bonifiés, frais d'obsèques

Au travers d'un contrat mutualisé et sécurisé juridiquement, le centre de gestion pourrait négocier pour le syndicat des tarifs maîtrisés et une garantie de taux de retour.

Pour ce faire, le Centre de Gestion De Meurthe et Moselle propose donc que le SIRTOM lui donne mandat pour élaborer le cahier des charges, consulter et proposer un contrat cadre en matière d'action sociale.

Le Président propose au comité syndical de confier au Centre de Gestion le soin d'agir pour le compte du SIRTOM.

En tout état de cause, le SIRTOM garde la possibilité de ne pas adhérer au contrat si les conditions obtenues ne lui convenaient pas. Il est d'ailleurs à ce jour adhérent au CNAS (Centre National d'Action Social)

Le Président souligne qu'il s'agit d'une délibération d'accord de principe qui n'engage en rien le syndicat de manière définitive.

Cette proposition est mise aux voix et obtient l'unanimité.

### **3/ RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)**

Le Président informe le comité que dans le cadre de la réforme du régime indemnitaire, un nouveau régime tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) est à appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le RIFSEEP a vocation à se substituer aux régimes indemnitaires ayant le même objet, et à concerner tous les fonctionnaires.

Afin de respecter le calendrier d'application, il convient aujourd'hui de prendre une délibération instaurant le RIFSEEP au SIRTOM.

Monsieur FERRARELLI considère que cette réforme aura un impact sur les nouveaux salariés qui risquent d'être lésés.

Monsieur BESSEDJERARI indique qu'il trouve cette réforme injuste et qu'il s'abstiendra, non contre le SIRTOM, mais contre son application nationale.

La mise en place du RIFSEEP est acceptée à l'unanimité moins 9 abstentions.

### **DIVERS**

- Le Président indique à l'assemblée que les travaux de la déchèterie de Jarny avancent, chacun est invité à venir sur place s'il le souhaite.
- Monsieur METZINGER indique que l'accès à la déchèterie d'Homécourt est temporairement perturbé par les travaux de voirie réalisés par la CCPO (revêtement de la chaussée).

- Monsieur HYPOLITE fait un point sur les résultats de l'appel d'offres concernant le traitement des déchets :
  - Traitement par enfouissement :  
Suez obtient le marché avec un prix de 60.80 €HT/tonne
  - Traitement des gravats :  
Tri Services obtient le marché avec un prix de 8 €HT/tonne
  - Traitement des déchets verts :  
Tri Services obtient le marché avec un prix de 16 €HT/tonne

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

